

	<p>CR de réunion</p>	<p>Commission extra-municipale</p>
--	----------------------	------------------------------------

COMPTE RENDU DE REUNION

Commission extra-municipale n°6

Auteur	JM Joel Marseille
Titre et version	Commission extra-municipale : CR6-CEM-21-6-21
Date	21-06-21 de 20h à 22h30
Lieu de la réunion	Maison Des Associations

Destinataires : CEM@tencin.fr

Présents

Citoyen.ne.s : V. Chapuis ; Ch. Danet ; J. Eymin-Petot ; A.F. Jannot ; M. Mazza.

Élu.e.s : Y. Corbalan ; M. Guillen ; J. Marseille ; A.M. Renaud.

Excusé.e.s : S. Benevelli ; Ch. Decaix-Combes ; J. Didier-Vial ; M. Estela ; L. Félix ; V. Gauthier-Sestier ; R. Goudissard ; F. Kaddachi ; C. Lescure ; S. Merendet ; V. Paillas ; F. Stefani ; L. Vieira ;





HISTORIQUE ET CONTEXTE

Un engagement de campagne pour impliquer citoyenneté et démocratie

- Engagement du programme électoral Tencin 2020
- Mesure 29 du pacte pour la transition





« Créer une commission **extra-municipale du temps long** pour représenter les intérêts de la nature et des générations futures, et s'assurer de l'adéquation des grands projets de la commune avec les enjeux écologiques, sociaux, climatiques de moyen et long terme »

?
MAIRIE TENCIN - 59 Route du Lac, 38570 Tencin

 <p>MAIRIE DE TENCIN ISÈRE 38570</p>	<p>CR de réunion</p>	<p>Commission extra- municipale</p>
---	----------------------	---

1 OBJECTIF DE LA REUNION

- Préparation de la présentation de proposition de modification simplifiée du PLU relative aux ICPE, au Conseil municipal du 28 juin.

2 RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR PREVISIONNEL

- Approbation du compte-rendu de la réunion précédente du 18/5/21
- Echanges autour de la version finale de la proposition de la CME sur la modification simplifiée du PLU.
- Préparation de la présentation de régulation ICPE au Conseil municipal
- Divers

3 Sujets abordés réellement en réunion

3.1 Approbation du compte-rendu de la réunion du 18 mai.

- Après un tour de table, le compte-rendu est approuvé dans la forme proposée,

3.2 Proposition de modification simplifiée du PLU par la CEM-TL

- Rappel : lors de la réunion du 18 mai nous avons constitué 3 groupes sur différents sujets concernant la modification du PLU et la régulation des ICPE.
A la fin de la réunion, constatant qu'il nous restait une dizaine de jours, les membres encore présents ont décidé de se retrouver pour effectuer une synthèse des échanges et des écrits produits par les groupes ce soir-là.
Quatre personnes étaient disponibles et se sont retrouvées en semaine pour ce travail effectué sur la base des résultats de la réunion plénière du 18 mai.
Le résultat a été communiqué à l'ensemble de la commission dans un délai de quelques jours, le 22/5, avant la date limite de remise du document prévue le 31/5.
Avec un délai de réaction possible pour chaque membre de la commission avant l'envoi du document aux élu.e.s le 31 mai.

- La proposition de la CEM a été envoyée, pour avis, à l'urbaniste une dizaine de jours avant la date de remise aux membres du Conseil, sans retour de la part du bureau d'étude.
- Suite à l'envoi de la proposition de modification aux membres du Conseil, quatre d'entre eux, non membres de la CEM, ont demandé des précisions sur le statut du document proposé et transmis à l'urbaniste. Les réponses apportées ont indiqué qu'il ne s'agissait pas d'un document définitif mais d'une proposition transmise à l'urbaniste pour avis et après validation de l'initiative par le maire. L'urbaniste n'étant pas ici un tiers mais le partenaire qui accompagne la commune dans l'ensemble de la procédure.

3.3 Présentation des travaux de la CEM au membres du Conseil municipal, le 28 juin.

- Un bref rappel de la procédure de modification simplifiée du PLU est effectué (voir en pièce -jointe)
- Il est décidé à l'unanimité que la présentation sera portée par un ou deux membres non élus de la commission. Deux personnes proposent de s'appuyer sur un support visuel de type diaporama. Le matériel nécessaire sera présent sur place.
- Une brève introduction, avec rappel du mandat confié par le maire, sera effectuée par l'animateur de la CEM.

3.4 Points divers

Deux questions sont relayée par des membres de la commission :

- L'une concernant le fauchage des talus des voiries communales est relayée par un membre de la commission : le prestataire intervient aussi sur la partie basse du talus SNCF. Est-ce normal ? Cette obligation n'incombe-t-elle pas à RFF ?
- L'autre remarque exprime une inquiétude à propos du changement de numérotation et de dénomination de certaines rues. Et des confusions éventuelles à venir dans l'intervalle de cette modification.